

CR BUREAU du lundi 9 avril 2018 par Skype à 20h30

Présents : Laurence DECHENAUD – Nathalie RUIZ – Estelle PHILIP – Isabelle MACHEFER – Christophe COME
Adrian HELL – Jean-Philippe HAEUSSLER- Antoine BEGUE – Jean-Pierre LATIMIER

Absents excusés : Daniel SOERENSEN – Thierry HUBERT - Etienne BAUDU – Jean-Christophe BOIVIN

Invité : Francis GAUME

ORDRE DU JOUR

I. Pour DÉCISIONS

- 1. Prestation de Julien Hatton :** lors du Colloque des Présidents nous avons expliqué que la partie Handi faisait l'objet d'un Plan de Développement supplémentaire à notre Plan de Développement et nous avons confié cette prestation à Julien HATTON avec un statut de micro-entrepreneur.

Dans le cadre de cette microentreprise, nous demandons à Monsieur HATTON de nous fournir :

- Une copie de sa carte professionnelle à jour
- Le certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Répertoire des Métiers
- Une copie de son assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » qui couvre les activités et les prestations.

Pour la réalisation du Contrat de Prestation de Service nous ferons appel à David DERAIS juriste au CROS Grand Est.

- Taux horaire demandé par Julien HATTON 12.50€/heure - accepté à l'unanimité

Le prochain CoDir étant au mois de juin, les membres seront consultés par mail.

➤ **Pour rappel, quelques principes du statut « Micro – Entrepreneur » :**

Il exerce son activité en toute indépendance.

Il ne doit pas y avoir de liens de subordination avec la structure utilisatrice (CRCK GE).

Il conserve la liberté quant aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser les prestations → le CRCKGE doit lui laisser la pleine autonomie.

2. Problématique des employeurs / mise à disposition / prestation de services/ Réflexion « groupement d'employeur » : problématique des clubs qui ne peuvent embaucher

Rencontre avec une ligue qui a créé un groupement depuis 10 mois et contact avec le CDCK du Vaucluse qui a un groupement d'employeur depuis plus de 14 ans.

Il est nécessaire de faire une enquête de faisabilité et une enquête au niveau des clubs

A la FFCK nous trouverons une aide pour l'enquête afin de compléter nos dossiers de demande subvention pour le 10 juin.

Décision de principe : lancer l'enquête de faisabilité – prendre contact avec le CDCK et faire une synthèse d'un document reçu de la FFCK : approuvé à l'unanimité

- 3. CNDS :** dossier piloté par Etienne Baudu, au niveau des actions il faut faire des entrées par territoire et/ou par public (handi, sport santé, féminine,) Cette année nous devons innover. Concernant le Pôle Espoir et Programme U18 un budget supplémentaire (Bop 219) sera alloué (dossier piloté par Jean-Pierre Latimier).

Laurence reste à la disposition des clubs et des CDCK pour ce dossier.

II . Pour INFORMATIONS

1. **Création d'un dossier « Archives » par Club** : le CRCK GE demande à tous les clubs et aux Comités Départementaux d'envoyer leurs statuts, règlement intérieur ainsi que le PV de leur dernière Assemblée Générale et leur projet club en fichiers PDF pour simplifier l'archivage. Un mail a été envoyé aux clubs semaine dernière. Nous avons eu déjà des retours. Nous les remercions pour leur célérité
2. **Travail sur les statuts des clubs et des CDCK** : Rénovation des statuts du CRCK et des Comités Départementaux, accompagnement par le siège fédéral et le juriste du CROS.
3. **Organisation des AG des clubs et des CDCK** : AG des clubs avant les CDCK, AG des CDCK avant celle du CRCK GE surtout dans les années électorales. Laurence souhaite que les AG se déroulent dans la mesure du possible en fin d'après-midi afin de d'éviter de circuler de nuit au retour.
4. **Référént Paris 2024** : La présidente est porteuse du projet avec délégation à Francis GAUME : approuvé à l'unanimité
5. **JOJ demande du club de Strasbourg EV** : le club envoie deux athlètes aux JOJ et demande une aide financière. Nous proposons d'accompagner les jeunes pour leur demande d'aide exceptionnelle à la Région Grand Est. Le CRCK GE a déjà aidé les 7 athlètes sur les sélections JOJ à Tours, à 100% des frais.
6. **Conseil des Territoires** :
 - **Nouveauté 2018** : les licences pagaies blanches :

Elles se substituent aux Pass Jeunes, tempos.

Nous devons inciter les clubs à les utiliser, celles-ci compteront comme licences permanentes et notre objectif est de passer 2^{ème} Région de France.

Achat : 11.25€, la FFCK rembourse 10€ par retour de virement.

Les Comités Départementaux pourront prendre des licences Pagaies Blanches pour leurs activités de location. La FFCK fera une note technique pour expliquer la prise des licences sur le système.

Concernant la facturation aux clubs » cotisation Clubs 2018 » (forfait part fixe 50 € + 0.50 €/licences permanentes + licences Pagaie Blanche) :

- Proposition du tarif de quote-part CRCKGE des licences Pagaies Blanches :
 - 300 à 0.30€ de quote-part
 - 600 à 0.25 € de quote-part et
 - au-delà de 600 : 0.20€ de quote-part.
- Validation par le Bureau pour présentation en CODIR.

- **Au Conseil des Territoires** : Le Président du CRCK des Pays de Loire a présenté un document fort intéressant sur la répartition des prérogatives entre le CRCK et les CDCK : nous le transmettrons aux CDCK dès réception comme base de réflexion.
- **Animation jeune** : la Présidente du CDCK du Morbihan a présenté un document sur le challenge départemental qui pourrait être un élément intéressant de rénovation ou de mise en œuvre des challenges départementaux où payeurs confirmés et les débutants ont des parcours distincts.
- **Changement de nom de la Fédération** : Désormais, la fédération s'appellera Fédération Française de Canoë Kayak et des Sports de Pagaie.

Informations sur le Pôle Espoir : 3 personnes ont postulé au poste d'entraîneur

Secrétaire de séance : sylvie neuveu - **Fin de séance** : 22h30 - **Prochain Bureau** : lundi 14 mai 2018